

DISPOSITIONS et SANCTIONS FINANCIERES
Saison 2018 / 2019

COMMISSION SPORTIVE		
Art 3	Engagements Championnats Seniors et U20	82,00 €
Art 3	Engagements Championnats Jeunes	37,00 €
Art 17	Non-répartition des rencontres entre samedis et dimanches	150,00 €
Art 18	Demande de dérogation dans un délai inférieur à 30 jours	8,00 €
Art 18	Horaire non-communicué dans le délai souhaité	8,00 €
Art 18	Retard dans la transmission de la feuille de marque	18,00 €
Art 18	Résultat non-saisi sur logiciel informatique	16,00 €
Art 22	Forfait simple équipe Senior coupe	82,00 €
Art 22	Forfait simple équipe Senior et U20	82,00 €
Art 22	Forfait simple équipe Jeune	37,00 €
Art 23	Forfait tardif équipe Senior et U20 (forfait simple + 35,00 €) ❖	117,00 €
Art 23	Forfait tardif équipe Jeune (forfait simple + 25,00 €) ❖	62,00 €
Art 23	Remboursement kilométrique (3 véhicules x kilométrage aller/retour)	0,36 €
Art 26	Forfait général équipe Senior (tarif engagement x 2)	164,00 €
Art 26	Forfait général équipe Jeunes (tarif engagement x 2)	74,00 €
Art 38	Refus d'utiliser l'e-marque au club recevant	25,00 €
Art 46	Non- présentation de la licence (maximum 5 licences) Senior, U20, U17 (montant de la licence)	66,35 €
Art 46	Non- présentation de la licence (maximum 5 licences) U13, U15 (montant de la licence)	50,70 €
Art 46	Non- présentation de la licence U11 (montant de la licence)	45,75 €
Art 46	Non- présentation de la licence Non-Joueur (montant de la licence)	46,30 €
Art 49	Participation d'un joueur brûlé	35,00 €
Art 49	Participation de plus de trois joueurs non-brûlés	70,00 €
Art 49	Double de feuille de marque de championnat supérieur non-parvenue	18,00 €
Art 51	Absence de liste joueurs brûlés ou équipe personnalisée	27,00 €
Art 55	1° Faute technique	20,00 €
Art 55	2° Faute technique	60,00 €
Art 55	3° Faute technique	1 journée de suspension
Art 55	4° Faute technique	2 journées de suspension
Art 55	5° Faute technique	180,00 €
Art 55	6° Faute technique	Frais de dossier disciplinaire
Art 55	Faute Disqualifiante sans rapport	60,00 €
Art 58	Réclamation	55,00 €
Art 71	Non participation du club à l'assemblée générale du comité	50,00 €

❖ Ces sanctions seront majorées du montant des frais d'arbitrage à régler

COMMISSION ARBITRAGE	
Retard fiche de renseignements ou non parvenue	34,00 €
Indemnité de rencontre simple Senior / U20	26,00 €
Indemnité de rencontre simple <= U17	20,00 €
Indemnité kilométrique de déplacement	0,36 €

AUTRES	
Ouverture dossier disciplinaire	frais engagés
Amende pour rapport non-parvenu ou parvenu en retard	50,00 €
Majoration pour non-règlement des sommes dûes	20%